



Voici les réponses écrites au compte-rendu
par la Direction **et nos commentaires**

☞ Quand allons-nous avoir la clé du tiroir-caisse sur les rames Océane ?

Direction Cela n'est pas prévu par notre client SNCF.

FO : La clé coûte 50€, quelle idée de faire des clés sécurisées.

☞ Remise du calcul appliqué par la société pour le maintien de salaire et en congés payés et nous demandons la remise du 10^{ème} congé payé à chaque salarié.

Direction Ce n'est pas possible, nous allons vous donner la règle de calcul, le paramétrage est valable pour l'ensemble des salariés.

Pour chaque période de congé (du 01/06/N au 31/05/N+1) le système reprend le brut de chaque mois de cette période de référence et exclut tout élément dans cette période qui n'est pas impacté lorsque le salarié est en congés (13^{ème} mois, gratification, part variable, prime exceptionnelle, gratification exceptionnelle, médaille du travail soumise) par ailleurs, les IJSS et la règle conventionnelle sont neutralisées.

A noter que le 10^{ème} de congés payés versé dans cette période au titre de la période antérieure fait lui aussi partie des salaires retenus pour calculer le 10^{ème} CP de la période suivante.

La somme de ces salaires est multipliée par 10% et divisée par le nombre de congés légaux acquis (35 pour 4/2 et 25 pour les 5/2) ce résultat est la valeur unitaire de l'indemnité de congés payés de la période de référence concernée.

Cette valeur unitaire est utilisée pour l'indemnité de la 6^{ème} semaine.

Si la valeur du 10^{ème} est inférieure à la valeur de l'absence (Salaire de base+anc+PCIM+ex prime de blanc)/21.67 pour les 5/2 et /30 pour les 4/2) alors c'est la valeur de l'absence qui prévaut.

FO : D'accord pour le dixième, à vérifier pour le maintien de salaire.

☞ Nous exigeons que l'article 3.1.1.3 de l'accord NRF soit respecté par l'entreprise, déjà que la direction s'octroie le droit d'y déroger en exigeant une demande de réservation de chambre de jour de la part du commercial alors qu'elle devrait être réservée obligatoirement.

Direction Nous restons sur le fonctionnement actuel pour raison de bon sens économique (pour éviter les no-show qui sont facturés)

FO : Toutes les économies sur le dos des commerciaux sont bonnes, il faut réclamer la chambre et en plus on n'est pas certain de l'avoir. Une décision d'escroc...

☞ Comment est calculé le bonus commercial pour l'agent 2 et l'agent Digital ?

Direction ils touchent le Bonus sur l'intégralité de la recette si l'objectif est dépassé (de +30 %)

FO : Encore une escroquerie, déjà que les objectifs sont inatteignables en plus il faut faire 30% de plus pour que l'agent 2 ait une participation. C'est bien une décision de voyous...

☞ Nous vous avons alerté sur la problématique du chargement des tablettes fournies aux salariés. Nous vous rappelons que la position de FO à ce sujet est : la mise à disposition d'un matériel fonctionnel aux commerciaux est une obligation, la recharge de ce matériel n'est pas à la charge du salarié à son domicile car le matériel appartient à l'entreprise. Pour rappel, IDTGV offrait une prime à ses salariés pour cette procédure (50€). A quelle date les casiers connectés seront en fonction ?

Quelle est la procédure en attendant cette mise en place pour le salarié ?

Direction Abandon du projet des casiers connectés pour des raisons de sécurité. Des prises parafoudres seront fournies aux agents pour utilisation à bord.

En attendant possibilité de charger au SAB en PS / FS / Coupure, soit tablette soit batterie externe.

FO : Une erreur volontaire s'est glissée dans la réponse de la direction, nous rappelons que la coupure appartient au commercial donc il ne peut pas recharger sa tablette durant ce laps de temps. Sinon nous verrons bien si les parafoudres vont fonctionner.

☞ Malgré les promesses écrites par la Direction lors de la sortie de conflit et l'effort des salariés avec 6 jours de grève, merci à eux, toujours pas d'étiquettes de couleurs identifiant les tiroirs en fonction de la DLC des produits. A quelle date aurons-nous les étiquettes ?

Direction Pas d'avancée du projet pour le moment.

FO : Que dire ! menteur, voleur, tricheur... Merci patron !!!

☞ Quel est le mode opératoire lors d'un complètement sur rame Océane à Bordeaux ? Car normalement les portes du bar doivent être fermées.

Direction Sujet en cours avec SNCF.

FO : Diriger c'est prévoir sauf à Newrest.

☞ Nous vous demandons des réservations pour les commerciaux en HLP.

Direction Déjà répondu: Non

Mais les problèmes évoqués et rencontrés sur l'Axe Sud ont fait l'objet d'une alerte auprès de CRMS

FO : Nous n'aurons jamais de réservations sauf si l'on nous refuse l'accès au Tgv. Là Newrest et la SnCF devront se bouger.

☞ Pour un typage boisson pro, il n'existe qu'un seul moyen de paiement: le bon gratuit. Pourquoi ce n'est pas automatique ? Il faut typer autre paiement, puis bon gratuit, puis inscrire le montant et valider. (Non sens).

Direction Le montant est inscrit automatiquement, il suffit de valider OK sur l'écran. Le logiciel TEMPO ne sait pas automatiser un type de paiement selon le produit mis dans le panier.

FO : Pas de souci, tout ira mieux avec le nouveau matériel mais n'est-ce pas ce qu'on nous avait dit de celui là !!!

☞ Quelles sont les situations où vous estimez qu'un salarié peut exercer son droit de retrait ?

Direction Tout salarié a le droit de se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il signale immédiatement la situation dangereuse à l'employeur.

FO : Appliquez le droit de retrait ne vous mettez pas en danger, car en cas d'inaptitude définitive, c'est le licenciement pur et simple.

☞ Nous vous demandons de verser une prime exceptionnelle à l'agent qui était en coupure chambre de jour à Quimper le 26/09. Celui-ci s'est retrouvé dans une ZAC à 10 MN en taxi de la gare. Le taxi retour ne s'étant pas présenté il est rentré en ARN sur une autre fonction et vous a évité un SNA en intervertissant sa fonction avec un autre agent.

Direction L'agent en question sera reçu par son DUO dès son retour et le dossier traité 'au cas par cas'.

FO : Difficile de faire sortir une prime à Newrest. Tu peux tutoyer le patron mais faut pas toucher au grisbi.

☞ Où sont passé les bips ou cartes pour les parkings ?

Direction Il y a 7 places prévues au parking SNCF et 20 places prévues au parking EFFIA ; les règles de stationnement sont affichées au SAB. Il faut savoir comme nous avons un peu de marge nous allons au-delà des horaires prévus si nous manquons de badges c'est en dehors des horaires prévus.

☞ Dès 7h du matin il n'y a plus de places de parking, il n'y a que 20 places et en août il en y avait 24, où sont les 4 autres places.

Direction Les 4 autres places ont été rendues suite à la décision de la Direction DOP de PMP en juin dernier.

7 places à l'arrière du bâtiment de Facilt'rail iso 8 car une place est réservée à O.Macé, le responsable de la Caisse/cadrage.

FO : Aucune information n'a été donnée sur la restitution de places de parking la camorra a encore frappé sans prévenir.

☞ Y aura t-il une nouvelle commande de socles pour tablette, pour ceux qui ne l'ont pas encore eu ?

Direction Nous avons encore du stock.

☞ Pourrait-on annuler la 1ère commande de viennoiseries pour le 8800 à Nantes, PS à 4h35 car la livraison n'est jamais effectuée... Serait-il possible de les faire partir la veille de Paris ?

Direction Nous allons étudier la question avec le service concerné.

FO : la direction ne sait même pas si les commandes sont livrées ; l'amateurisme continue.

☞ Il y a toujours un problème avec les CB étrangères qui ne sont pas acceptées, une note explicative pour les clients a été demandée et on n'a toujours rien reçu.

Direction Ce problème ne sera pas résolu avec Tempo "plus de développement"; En attente nouveau système d'encaissement.

FO : La direction s'était engagée à fournir une note mais elle n'a pas trouvé d'écrivain. Nous nous proposons pour la rédaction.

Les Élus Force Ouvrière - Newrest Wagons-lits Montparnasse